

# **Conseil communal de Prilly**

## **Procès-verbal de la séance No 3-2020**

**du lundi 22 juin 2020**

## Procès-verbal de la séance 3-2020 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur Daniel Oertli

Lundi 22 juin 2020 à 20h00, à la Grande Salle.

### **Monsieur le Président prend la parole**

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

Je vous souhaite la bienvenue à cette 3ème séance du Conseil communal de l'année 2020 qui marque la reprise après ces nombreuses semaines de précaution que l'on prend aujourd'hui et de retenue aussi. Vous avez remarqué que les conditions pour tenir cette séance sont particulières. Elles exigeront de la part de nous tous de l'adaptation, de la compréhension, de la tolérance, de la patience. Je vous expliquerai quoi plus tard. On a des règles du jeu à respecter, que nous respectons aussi ce soir, notamment pour prendre la parole.

Voilà deux semaines, j'avais écrit à la Préfète, parce que je trouvais que ces mesures étaient un peu excessives, sachant qu'à l'extérieur, on pouvait manifester comme on le voulait, sans que personne ne s'en offusque. J'ai été remis poliment à ma place. Ce qu'on voit aujourd'hui correspond exactement aux normes qui sont nécessaires. Un plan a été fait. Je veux remercier la Municipalité et l'administration communale pour nous avoir aidés pour le faire. Il fallait produire un plan à l'échelle, il fallait que les deux mètres soient là. Tout à l'heure, j'ai fait remarquer à quelqu'un qu'il n'y avait pas les deux mètres, il y a besoin de respecter cela. On est vraiment dans les normes. Encore une fois, merci à l'administration communale pour ses disponibilités.

J'imagine que comme moi, vous avez vu passer quelques semaines un peu particulières. Ce qui me réjouit, c'est qu'on a redécouvert parfois des choses qui étaient locales, on apprécie parfois ce qui est local, on va chercher ce qui est local, cela correspond à des discours qui ont été tenus et à présent, on le met en pratique, c'est donc une très bonne nouvelle.

Il y a un carnet rose à citer, c'est la naissance de Roméo, le garçon de Federica Vono qui est absente ce soir et il est né le 12 mai.

Dans une note un peu plus triste, je vous informe du décès le 11 mars 2020 de la maman de Geneviève Nosedà Guignard, qui est Conseillère communale et scrutatrice. Nous avons aussi appris le décès de Monsieur Samuel Candaux, le 17 juin. Monsieur Candaux a été plusieurs années Municipal et Président aussi du Conseil communal. Je vous prie de bien vouloir vous lever pour observer une minute de silence pour Monsieur Samuel Candaux et la maman de Geneviève Nosedà Guignard.

L'assemblée se lève.

Monsieur le Président remercie l'assemblée et passe la parole au secrétaire du Conseil pour l'appel.

## 1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Personnes présentes : | 58 |
| Excusées :            | 11 |
| Retard :              | 2  |
| Absents :             | -  |
| Démissions :          | -  |
| Future admission :    | -  |
| Total :               | 71 |

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, le Président ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement.

Monsieur le Président a deux modifications de l'ordre du jour de la séance à proposer. La 1<sup>ère</sup> consiste à ajouter un point f au point 8 de l'ordre du jour, qui est l'élection. Il faut élire un suppléant(e) à l'ORPC. Le second entre les points 10 et 11 de l'ordre du jour, ajouter la réponse municipale à l'interpellation de Madame Johanna Monney qui avait été reportée le 9 mars. Le point 11 serait la réponse municipale à l'interpellation, le 12, motions et postulats, le 13 questions et divers et le 14 contre-appel.

La discussion n'étant pas demandée, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver l'ordre du jour modifié.

**Vote : l'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité**

**Monsieur le Président prend la parole**

Je vous ai parlé des règles du jeu. La particularité, c'est qu'on doit maintenir les distances, on voit les 2 m. entre les chaises, on ne peut pas faire passer les micros. Devant vous, vous avez la table où la rapportrice ou le rapporteur se rendront pour lire les rapports, sur le pupitre qui se trouve à ma droite, donc à votre gauche, sera l'endroit où vous vous rendrez pour prendre la parole. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé de la patience. On a du spray qui permettra de désinfecter le micro si nécessaire. En principe, si l'on garde ses distances, cela devrait bien fonctionner. La Municipalité sera là sur le pupitre, sur ma gauche, donc à votre droite.

Il y a un autre point qu'il fallait que je mentionne, toujours lié à ces conditions un peu particulières, les mesures pour lutter contre la pandémie, la Préfète nous a transmis des conditions assez strictes pour tenir les assemblées de communes. Il y avait la question du public. On ne peut pas interdire le public a priori avant une séance. On peut le faire au moment voulu. C'est pour cette raison aussi que j'avais pris contact avec M. Christian Baur qui était un des opposants au Plan d'affectation que nous allons traiter ce soir, sur la suggestion de Monsieur le Syndic, en lui proposant de venir avec une délégation, plutôt que de venir en nombre, sachant que nous aurions ces mesures à respecter.

On aurait pu aussi, si on l'avait voulu, exclure le public. Donc, quand je regarde le public qui est là, je pense que nous sommes totalement et entièrement dans la norme qui nous est posée via la Préfecture. Je propose donc que nous ne parlions pas de ce sujet-là, que le public reste là où il est et qu'on entame les débats, à moins que quelqu'un souhaite s'exprimer à ce sujet.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 2 de l'ordre du jour.

## **2. Procès-verbaux des 24 février et 9 mars 2020**

### Procès-verbal du 24 février 2020

Monsieur le Président demande si quelqu'un sollicite la lecture partielle ou complète du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée pour le procès-verbal.

### **Monsieur le Conseiller Philippe Cretegy (PLR) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ce n'est pas une remarque sur le PV du 24 février 2020. Mais, au point 11 dudit PV, le Conseil communal a voté pour le préavis no 3-2020, après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet. Le rapport de la Commission stipule, je cite : « La Commission unanime exprime le souhait que la COGEST soit informée concernant Prilly pour le SDOL et pour le SDNL, soit informée des montants acceptés et dépensés par chantier ». Ce soir, je confirme que la COGEST a reçu de la part du service de l'urbanisme un monitoring rétroactif par chantier concernant Prilly. Vous trouverez toutes ces informations dans les annexes du rapport de la COGEST.

Il n'y a pas d'autre demande de prise de parole.

Monsieur le Président passe au vote.

**Vote : le procès-verbal du 24 février 2020 est adopté à l'unanimité.**

### Procès-verbal du 9 mars 2020

Monsieur le Président demande si quelqu'un sollicite la lecture partielle ou complète du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée pour le procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote.

**Vote : le procès-verbal du 9 mars 2020 est adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Président passe au point 3 de l'ordre du jour.

### **3. Correspondance**

Monsieur le Président précise que le Bureau a reçu le 25 mars la démission de Monsieur Samuel David du groupe PLR, le 30 mars la démission de Monsieur Shantidas Annen du groupe PLR et le 18 juin 2020, la démission de Madame Colette Lasserre Rouiller du groupe PLR. Au nom du Conseil communal, Monsieur le Président les remercie pour leur engagement, pour certains depuis de longues années et leur souhaite plein succès pour leurs activités professionnelles et personnelles.

Monsieur le Président informe également qu'en date du 28 mai, le Bureau a reçu une information, une réorganisation du Canton. Le service des communes et du logement se réorganise et devient dorénavant la direction générale des affaires institutionnelles et des communes, sous lesquelles se trouveront une direction des affaires communales et des droits politiques, anciennement SCL, ainsi qu'une direction des finances communales, aussi anciennement SCL, une direction des affaires juridiques qui s'appelait avant le SJL.

Monsieur le Président n'a pas d'autre correspondance.

Monsieur le Président passe au point 4 de l'ordre du jour.

### **4. Communications du Bureau**

**Monsieur le Président prend la parole**

Comme vous vous en doutez certainement, les mesures de lutte contre la pandémie ont fait que toutes les manifestations auxquelles on est en général invités ont été annulées. Il n'y a donc rien de spécial à dire à ce sujet. Je vous rappelle que la prochaine séance du Conseil communal est fixée le 29 juin ici-même. Celle qui suivra sera à la rentrée. Il s'agit d'une date supplémentaire pour les comptes et la gestion 2019. Ce sera le 31 août et à priori aussi dans cette salle. Ensuite, suivront 28 septembre, 2 novembre, 7 et 14 décembre.

Monsieur le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

### **5. Communications municipales**

Monsieur le Président précise qu'il n'a pas reçu de communication et demande si la Municipalité souhaite s'exprimer.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 6 de l'ordre du jour.

### **6. Collaborations intercommunales**

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 7 de l'ordre du jour.

**7. Assermentation(s)**

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas d'assermentation prévue à l'ordre du jour.

Monsieur le Président passe au point 8 de l'ordre du jour.

**8. Elections :**

- a) de la présidente ou du président ;
- b) de la première vice-présidente ou du premier vice-président ;
- c) de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président ;
- d) de deux scrutatrices ou scrutateurs ;
- e) de deux scrutatrices-suppléantes ou scrutateurs-suppléants ;
- f) d'un suppléant à l'ORPC.

Elections pour la nouvelle année politique 2020-2021

Monsieur le Président précise que pour l'année 2020-2021, la présidence, selon le contrat de législature, est attribuée au parti Les Verts. Il passe la parole à M. Amblet.

**Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Verts) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je souhaite présenter au nom du groupe des Verts Madame Rebecca Joly qui siège au Conseil depuis 2014 et qui est actuellement vice-présidente du Conseil.

Monsieur le Président demande s'il y a une autre candidature proposée dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président propose donc de procéder à l'élection par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président félicite Madame Rebecca Joly.

Monsieur le Président passe à présent au point b), l'élection du 1er Vice-Président. Selon le contrat de législature, la vice-présidence est attribuée au groupe UDC. Il passe donc la parole à Monsieur Fabien Deillon.

**Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

L'UDC a le plaisir de vous proposer la candidature de Monsieur Youri Hanisch qui est excusé ce soir. Il arrive à la fin de sa 2<sup>ème</sup> législature, il a participé au Bureau en tant que scrutateur et depuis cette année en tant que 2<sup>ème</sup> vice-président.

Monsieur le Président demande s'il y a une autre candidature à la Vice-Présidence.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président propose d'élire Monsieur Youri Hanisch par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président félicite Monsieur Youri Hanisch.

Monsieur le Président passe au point c). L'élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président. Selon le contrat de législature, la 2<sup>ème</sup> vice-présidence est attribuée au parti socialiste. Monsieur le Président passe la parole à Madame Sylvie Krattinger, en l'absence de Madame Patrizia Clivaz Luchez, pour le parti socialiste.

**Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je vais prendre un tout petit peu plus de temps pour présenter le 2<sup>ème</sup> candidat pour le parti socialiste. Cela sera Vincent Zodogomé. Vincent Zodogomé, ingénieur-civil de métier. Il est actuellement retraité. Il travaille encore comme consultant indépendant. Il vit à Prilly depuis 1987. Il est entré au Conseil communal en 2016. Il est actif dans différents milieux associatifs vaudois. Il a notamment été pendant 10 ans le président de la FEDEVACO (Fédération vaudoise de coopération). Il est aussi membre de plusieurs ONG. Il a un vif intérêt pour la défense et la promotion de l'action publique de qualité et il est désireux de servir avec fierté et dévouement au sein du Bureau du Conseil.

Monsieur le Président demande s'il y a une autre candidature dans la salle.

Monsieur le Président propose d'élire Monsieur Vincent Zodogomé par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président félicite Monsieur Vincent Zodogomé.

Monsieur le Président passe à présent au point d), la nomination de 2 scrutatrices – scrutateurs qui reviennent selon le contrat de législature au groupe PDC et au parti socialiste. Il donne la parole au parti socialiste pour commencer.

**Monsieur le Conseiller Jean-Baptiste Di Natale (PDC) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe PDC a le plaisir de présenter Marianne Seppey qui a déjà officié comme scrutatrice suppléante au sein du Bureau.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Krattinger pour la seconde scrutatrice.

**Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le parti socialiste présente Madame Madeleine Oesch en tant que scrutatrice. Elle est actuellement scrutatrice suppléante.

Sauf autre candidature, Monsieur le Président propose d'élire par acclamation les deux scrutatrices.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président passe à présent au point e), l'élection de deux scrutatrices-suppléantes ou scrutateurs-suppléants qui sont attribués selon le contrat de législature au Groupe PLR et au parti socialiste.

**Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Il n'est plus à présenter, tout le monde le connaît dans ce Conseil où il a déjà passé quelques législatures. Je vous propose d'acclamer tout à l'heure M. Georges Borer en tant que scrutateur suppléant.

**Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le parti socialiste présente Madame Geneviève Nosedà Guignard, actuellement scrutatrice, comme scrutatrice suppléante.

Sauf autre candidature, Monsieur le Président propose d'élire par acclamation les deux scrutatrices - scrutateurs suppléants.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président passe à présent au point f), l'élection d'un suppléant à l'ORPC, suite aux changements des statuts de l'ORPC. Un suppléant supplémentaire est demandé par l'ORPC, ce qui n'était pas prévu dans le contrat de législature. Monsieur le Président informe que lors de la réunion des présidents de groupes, il a proposé, vu que le PLR avait 2 sièges et que tous les autres partis n'en avaient qu'un, de proposer au parti socialiste jusqu'à la fin de la législature de présenter un ou une candidate. Les présidents de groupe ont accepté cette proposition jusqu'au prochain contrat de législature.

Le parti socialiste n'a pas de suppléant à présenter pour l'instant. L'élection est reportée à la prochaine séance du 29 juin.

Monsieur le Président félicite tout le monde pour leur élection et leur souhaite bonne chance pour la dernière année de législature qui commence dans une semaine.

Monsieur le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. **Préavis municipal N° 2-2020 sollicitant une extension à CHF 6'000'000.- (CHF 3'700'000.- actuellement, selon préavis N° 6-2011) du montant maximum du cautionnement solidaire de la Commune de Prilly en faveur de CADouest SA, extension liée au développement de la société.**

## **Monsieur le Président du Conseil prend la parole**

Je vous propose de procéder de la manière suivante. C'est un sujet qui est du ressort de la Commission des finances, c'est un rapport que vous avez reçu. S'il y a une demande d'entrée en matière, on en discute. Ensuite, nous avons un rapport de minorité que nous allons lire également. J'ouvrirai la discussion et on traitera les amendements au fur et à mesure et on finira par lire les conclusions comme d'habitude.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Conseiller Blaise Drayer, Rapporteur de la Commission des finances pour lire la partie délibérations et vote final.

Lecture du rapport (délibérations et vote final).

Monsieur le Président passe la parole à Madame Sylvie Krattinger pour la lecture du rapport de minorité.

Lecture du rapport de minorité.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

## **Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je fais deux remarques, une sur la forme et une sur le fonds.

J'ai vécu ce soir-là une séance de commission qui était un peu surréaliste. Le Syndic est venu nous présenter les arguments de l'exécutif de ce préavis. En fait, c'était travestir le préavis. On avait une demande de cautionnement clairement faite par les investissements et tout d'un coup, on avait besoin de sous pour les liquidités. On avait trouvé un arrangement avec la banque qui souhaitait avoir le rapport de notre commission pour pouvoir anticiper sur un accord du Conseil communal pour débloquer des fonds. J'étais vraiment très étonné et je pense que ce n'est pas une manière correcte de faire.

Maintenant, sur le fonds. Sur le fonds, CADouest est une société anonyme, dont le capital de dotation est issu des communes de Renens, Lausanne et Prilly. C'est une société commerciale qui distribue de l'énergie. Ce qui me dérange, ce qu'on ne parle pas ou quasiment pas d'autofinancement. La Confédération taxe lourdement les carburants, tel que le mazout de chauffage. Notre Commune taxe maintenant lourdement l'électricité, notamment pour ceux qui chauffent avec des pompes à chaleur. Je suis d'avis quand-même que CADouest devrait pouvoir autofinancer une partie en prélevant sur l'énergie qu'elle vend un petit quelque chose, au moins l'équivalent de ce que l'on prend sur l'électricité, de manière à pouvoir s'autofinancer.

## **Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par mon intervention ce soir, je vous communique que le PLR est favorable au développement du chauffage à distance dans notre commune et donc à l'acceptation de ce préavis. Nous souhaitons que ce réseau se développe, nous souhaitons qu'il apporte une plus-value durable à la politique énergétique de Prilly. Cerise sur le gâteau, l'investissement, en plus d'être durable, doit devenir rentable.

Cela semble être le cas et cela semble se profiler clairement dans un avenir plus ou moins proche. Nous sommes donc favorables à ce cautionnement qui doit permettre à CADouest d'effectuer des investissements et donc les utiliser pour son développement, ce qui à titre personnel m'a fait aussi modifier mon avis, puisque les garanties reçues à posteriori de la séance de la COFIN nous ont permis de nous assurer que le cautionnement allait être utilisé pour les investissements et non pas pour des problématiques de trésorerie courante ou des problématiques plus urgentes liées aux événements que nous vivons et à des problématiques de gestion. Il faut aussi dire que la séance de la Commission des finances réunie en Webex avec Monsieur le Syndic qui était au téléphone, qui était tenu par la présidente dans son micro et donc, il faut dire que les conditions n'étaient pas réunies pour avoir une bonne communication dans cette séance. Ceci ne change néanmoins en rien la conclusion que j'avais le soir de la Commission et la conclusion que j'ai aujourd'hui sera d'accepter ce préavis, de même que la majorité de mes collègues.

#### **Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe socialiste va suivre ses collègues de droit. Nous partageons les arguments présentés par le PLR. Le groupe socialiste est favorable pour accepter ce préavis, ainsi que le rapport de minorité.

#### **Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Verts) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vais être bref, les Verts sont totalement d'accord avec le rapport minoritaire. On a compris que la séance de la Commission avait souffert de nombreux problèmes techniques.

#### **Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

On ne va pas perdre trop de temps, parce que même quand on est en live, on ne s'entend pas avec Monsieur Deillon, alors je vous laisse imaginer par téléphone, c'était quasi impossible. Il n'est pas d'accord, parce que nous avons travesti le préavis, c'est la première formulation que j'entends de ce genre. Il faudra juste qu'on m'explique. On a changé le costume, mais le fonds est le même. Quelqu'un qui se travestit, c'est le même. Il y a juste le costume qui n'est pas le même. J'aimerais juste dire ici Monsieur Deillon que vous ne supportez pas que les trois communes actionnaires d'une société anonyme, dont nous avons à 100% le capital, nous sommes responsables de cette société et vous dites non, qu'elle doit être compétitive, soumise aux mêmes règles que toutes les autres. On ne sait pas pourquoi. Est-ce que parce que vous ne voulez pas le développement du chauffage à distance, mais pourtant il me semble que vous connaissez bien ce secteur et cela devrait être quelque chose qui devrait vous parler. A partir de là, nous, au contraire de vous, nous estimons que nous sommes responsables. Nous avons créé cette société en 2011 et nous sommes responsables de lui donner les moyens de se développer, vivre d'abord et ensuite de se développer.

C'est donc pour cela que nous sommes venus avec ce préavis de cautionnement de 2,3 millions de francs pour porter à 6 millions notre cautionnement. Nous ne sommes pas seuls dans cette histoire, parce qu'il y a aussi Lausanne et Renens qui sont avec le même préavis. Lausanne l'avait déjà voté, parce qu'il y a le budget, donc c'était déjà sous clé. Renens l'a voté il y a 3 semaines à l'unanimité.

Ce n'est pas parce qu'ils ont voté à l'unanimité que Prilly doit le faire, mais cela montre quand même qu'ils sont aussi, eux, comme nous, la Municipalité, conscients de l'importance de cet objet.

Maintenant, j'aimerais venir sur certains points. Avec un débat quand même un peu particulier, parce qu'on voit quand même que ceux qui dans le rapport de majorité refusé au final, acceptent maintenant, mais on l'a compris, Monsieur Schroff l'a bien expliqué, il y avait cette histoire d'utiliser une partie de ce cautionnement pour payer en effet une facture assez importante qui venant à échéance pendant le COFID et comme nous n'avions pas de rentrée des autres clients, nous étions un petit peu ennuyés. Nous nous sommes dits, il y a ces 2,3 millions que l'on demande en ce moment ou que l'on va demander, au mois de juin, on va pouvoir régler cette facture en prenant un petit peu sur ces 2,3 millions, je n'aurais peut-être jamais dû dire un million. Pour finir, on s'en est sorti et on a en effet trouvé de l'argent, comme le recommandais la COFIN, ailleurs.

Quand j'ai vu que ça tournait mal au niveau de la commission, qu'on n'arrivait pas à s'entendre et je sentais bien que ça ne passait pas, cette histoire de prendre un petit peu pour payer ce qu'on devait, le jour d'après, merci à Monsieur Amblet de l'avoir relevé, j'envoyais un mail officiel à Madame la président de la COFIN, avec copie à tous les commissaires, pour leur dire que nous retirions la partie que nous prenions sur le cautionnement pour cet emprunt et que nous nous débrouillerions pour trouver une solution, que nous avons trouvée. Donc, on revenait au préavis que vous avez devant vous et que vous traitez ce soir. Alors, j'ai été un peu naïf, parce que je pensais que grâce à ça, la Commission des finances allait refaire une séance et dire qu'elle était d'accord avec ce cautionnement. Quand j'ai lu le rapport de majorité de Monsieur Drayer, je suis tombé de haut. En effet, il n'y a pas eu de 2<sup>ème</sup> débat, il n'y a pas eu d'autre séance, même suite à ce mail officiel, mais enfin tant pis, on ne va pas trop s'attarder là-dessus.

Sur l'aspect financier, je vous annonce quand même, merci Madame la rapporteuse de majorité, que les comptes 2019 de la CADouest sont positifs, comme en 2018, un petit peu moins. Dans le business plan qui avait été présenté en 2011, parce qu'il y en avait déjà un, pour savoir comme allait évoluer cette société, il était prévu d'entrer dans des comptes positifs en 2025 et nous sommes en 2020. Pourquoi ? Parce que cette société va bien. En général, quand une société ne va pas, on se dit qu'on ne va pas mettre de l'argent là-dedans, ni l'aider et la cautionner. Là, c'est le contraire. C'est une des meilleures affaires qu'on ait jamais faites à Prilly, de créer cette société CADouest en 2011. Je n'y croyais pas au début, c'est vrai, parce que je n'y connaissais rien au chauffage à distance et je suis sûr que parmi vous, il y en a certaines et certains qui n'y connaissent rien, comme moi. Oui, c'est une bonne affaire. C'est une bonne affaire pourquoi ? Parce qu'en ce moment, on investit, en ce moment on a besoin d'argent pour créer le réseau. Après, que se passe-t-il quand le réseau est créé ? Les tuyaux sont à l'intérieur, ils sont là pour 40 à 50 ans et l'eau passe. Ensuite, les factures arrivent chez le client et le client paie et nous n'avons plus d'investissement, puisque le réseau est fait. A un moment donné, il n'y aura plus la possibilité, à part si on part du côté de Chavannes et du côté d'Ecublens, de trouver des solutions pour étendre le réseau. Donc, il n'y aura plus d'investissement. Il n'y aura peut-être même plus de bureau technique, parce qu'on n'en aura peut-être plus besoin. Il y aura besoin juste d'un gestionnaire et l'argent rentrera.

Alors, de temps en temps, on peut croire, on ne peut pas toujours croire que c'est des histoires et que cela n'arrivera pas. A partir de là, au niveau technique maintenant, merci aussi de l'avoir rappelé, nous avons un potentiel de développement à Prilly qui est énorme. Sur un tout petit territoire, nous avons des occasions de mettre le chauffage à distance et de le développer de manière extraordinaire, par rapport à ce qui va se passer à Malley, avec tous les projets de construction des tours, Malley-Gare, Malley-Viaduc, extension de Malley-Lumières et le gros projet de SICPA qui se développe en ce moment, tous ces projets seront reliés à CADouest, avec des rentrées ensuite qui seront à l'échelle de tels projets. Alors, venir nous dire qu'une société doit se débrouiller. Peut-être, vous avez raison Monsieur Deillon, peut-être qu'elle pourra se débrouiller après, tellement elle sera en bonne santé. C'est ce que nous espérons, au contraire de vous. L'ancien directeur a créé un réseau 3 tubes unique en Romandie. Il est le créateur d'un réseau qui va pouvoir à un moment donné être utilisé et qui intéresse énormément tous les partenaires. 3 tubes, cela veut dire qu'à un moment donné, vous utilisez le froid pour le chaud et le chaud pour le froid, il y a un échange thermique et c'est beaucoup plus efficace que s'il y a qu'une fourniture de chaleur, que ça soit en chaleur, ou en froid.

En ce qui concerne le niveau du plafond de cautionnement, c'est ce que Monsieur le Président vous a dit, c'est qu'il y aura quand même un amendement, parce que depuis qu'on vous a donné en février le préavis, suite à une diminution du cautionnement liée à l'emprunt CSM et lié à l'emprunt ASIGOS, les sommes que vous avez dans votre préavis à la conclusion no 2, ne sont plus les mêmes, forcément ils ont évolué, cela arrive par rapport à des remboursements d'emprunt, etc, donc, cela diminue notre cautionnement. C'est le cas. Ce qui est assez bizarre dans cette histoire, c'est qu'on vous demande 2,3 millions pour augmenter le cautionnement, mais comme il y a une diminution ailleurs, on est donc en-dessous des chiffres et des sommes que vous avez dans le préavis à la conclusion no 2. Monsieur le Président, j'ai le plaisir au niveau de la Municipalité de déposer l'amendement suivant : de prendre acte que le montant total des cautionnements accordés, inclus les 2,3 millions dont on parle maintenant, s'élève désormais à CHF 9'954'650.00, qui, additionnés aux autres formes de garantie à hauteur de CHF 14'860'000.00, donnent un total de CHF 24'814'650.00 sur les CHF 46'500'000.00 autorisés. On est bien loin bien sûr du plafond et on est même en-dessous de qu'on vous demandait au début dans le préavis.

Mesdames, Messieurs, je vous demande, au nom de la Municipalité, de suivre les conclusions du préavis municipal et du rapport de minorité.

La parole n'est plus demandée dans l'assemblée.

### **Monsieur le Président du Conseil prend la parole**

En résumé, on a un amendement qui consiste à modifier le 2<sup>ème</sup> alinéa des conclusions. Il y a une différence de 10 millions. Il y avait un amendement aussi qui était aussi bien du rapport majoritaire que minoritaire, qui était de dire, on rajoute encore précision concernant la rémunération. Je propose d'avancer de la manière suivante. Les chiffres sont donnés, je vais proposer de passer au vote sur l'amendement concernant les chiffres eux-mêmes et ensuite, je proposerai un 2<sup>ème</sup> amendement qui est celui de la rémunération à 0,5%, ainsi on aura complété cet alinéa 2. Je vais lire ce 2<sup>ème</sup> alinéa. Les chiffres qui changent au 2<sup>ème</sup> alinéa, c'était non plus CHF 19'954'650.00, mais CHF 9'954'650.00. Le 2<sup>ème</sup> chiffre qui change, c'est celui qui était à CHF 16'860'000.00 et qui descend à 14'860'000.00, donc une différence de 2 millions, pour un résultat final qui était de CHF 36'814'650.00 et qui passe à CHF 24'814'650.00.

Je sou mets ce changement qui me semble être plutôt technique au vote. Ensuite, on parlera de l'amendement qui est la rémunération et ensuite la discussion si elle est demandée.

Celles et ceux qui acceptent cette modification du 2<sup>ème</sup> alinéa des conclusions sont priés de le faire en levant la main.

**Vote : l'amendement est accepté à l'unanimité**

Le 2<sup>ème</sup> amendement venait aussi bien de la Commission des finances, rapport majoritaire et minoritaire. Il consistait à rajouter une phrase dans le 2<sup>ème</sup> alinéa : prendre acte que le cautionnement sera rémunéré à hauteur de 0,5% par CADouest SA. Quelqu'un souhaite-il s'exprimer à ce sujet ?

Ce n'est pas le cas.

Donc, on rajouterait un 3<sup>ème</sup> alinéa qui dit : prendre acte que le cautionnement sera rémunéré à hauteur de 0,5% par CADouest.

Celles et ceux qui acceptent cet amendement sont priés de le faire en levant la main.

**Vote : l'amendement est accepté à l'unanimité**

La parole est-elle encore demandée concernant ce préavis ? Si ce n'est pas le cas, je vais soumettre les conclusions au vote. Il faudra qu'on les lise auparavant. La Commission des finance, rapport majoritaire, avait proposé simplement de les refuser Le rapport minoritaire proposait de les accepter. Je propose de les lire et on votera sur les conclusions.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

## LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 2-2020,
- ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide

- d'accorder un montant supplémentaire de CHF 2'300'000.00 pour porter à CHF 6'000'000.00 le montant maximum du cautionnement solidaire de la Commune de Prilly en faveur de CADouest SA, extension liée au développement de la société ;
- de prendre acte que le montant total des cautionnements accordés , inclus les CHF 2'300'000.00 supplémentaires pour CADouest SA, s'élève désormais à CHF 9'954'650.00 qui additionnés aux autres formes de garanties à hauteur de CHF 14'860'000.00 donnent un total de CHF 24'814'650.00 sur les CHF 46'500'000.00 autorisés.

- de prendre acte que le cautionnement sera rémunéré à hauteur de 0,5% par CADouest SA.

**Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 2-2020 sont acceptées par 53 voix pour, 4 voix contre, 0 abstention.**

Monsieur le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

**10. Préavis municipal N° 7-2020 concernant l'adoption du plan d'affectation (PA) «En Broye II» et de la servitude de passage public à pied et pour la mobilité douce.**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Rapporteur de la commission, M. Fabien Spörri pour la lecture des délibérations et vote final.

Lecture du rapport (délibérations et vote final).

Monsieur le Président ouvre la discussion d'ordre général.

**Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers

Le parti socialiste est favorable au projet de plan de quartier « En Broye II ». Il est favorable à la densification vers l'intérieur pour préserver les ressources naturelles et aussi pour préserver les surfaces d'assolement dans d'autres régions. Le parti socialiste est satisfait de voir qu'il y a un 10% de logements d'utilité publique qui a été appliqué dans ce plan de quartier, ceci de manière identique à ce qui a été prévu dans le plan général d'affectation. Le parti socialiste se félicite aussi de l'accord trouvé par rapport à la servitude publique qui permettra à la population de traverser le parc paysager et aussi d'accéder pour les enfants aux places de jeux, parce que ce qu'on a discuté en commission est qu'il est peu vraisemblable que des enfants passent à travers le parc et qu'ils ne s'arrêtent pas aux places de jeux. Le parti socialiste se réjouit aussi d'avoir un espace vert qui va se situer dans une continuité avec d'une part le ruisseau de Broye et la coulée verte, donc elle va soutenir ce plan de quartier.

**Monsieur le Conseiller Claudio Eichenberger (UDC) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Dans le passé, vous avez créé la première partie « Corminjoz ». Ce soir, vous pouvez décider pour la 2<sup>ème</sup> partie « Broye II ». Si « Broye II » se fait, vous aurez créé un mur de 15 mètres de haut, droit devant le village. Cela va dévaloriser Prilly et ses finances vont en prendre un coup. Si vous acceptez « Broye II », vous transformerez Prilly en HLM.

**Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Verts) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je parle au nom des Verts, mais je veux illustrer une expérience un peu personnelle. C'est sûr que pour le groupe des Verts, chaque fois qu'il y a une construction qui se fait quelque part, c'est tout un débat. D'un côté, on va enlever quelque chose, on va engendrer des frais, on va déplacer des déchets, on va peut-être nuire à l'écologie, alors pourquoi le faire ? Pourquoi ne pas le faire ?

C'est un débat assuré dans toutes nos soirées, succès garanti. Dans ce cas-là, que se passe-t-il ? On a un terrain vague, c'est vrai, avec un peu de vigne sauvage qui s'est développée par elle-même, très joli à regarder. Malheureusement, quelqu'un a décidé d'y installer des voitures depuis déjà bien longtemps et je crois, sans autorisation, au passage et cette personne a déjà le droit de construire, comme cela a été relevé dans le permis de construire. Donc, maintenant, que veut-on voir à cet endroit ? Une construction qui ne se fera probablement jamais, car il paraît que le groupe Smart n'existe plus vraiment ou alors un projet qui peut soutenir Prilly et qui peut attirer peut-être de nouveaux contribuables aussi pour des personnes plus intéressées que moi sur le sujet. Mais surtout, il y a un BHNS qui va passer, il va y avoir un bus avec une densité énorme, le premier qu'on construit dans la région. Ses détracteurs disent d'ailleurs que les zones actuelles autour ne sont pas assez peuplées pour justifier un tel investissement et bien là, on voit l'un des nombreux projets voulus par le Canton pour densifier cette zone afin que tout cela fasse sens.

J'ai envie de dire que c'est quand même la principale raison pour laquelle nous devons densifier. Les gens doivent venir habiter en ville. Si tout le monde continue à vouloir son propre logement dans la campagne, on va continuer à voir ce que je vois depuis que j'habite à Prilly. J'ai emménagé en 1984, je me promenais à vélo en direction de Cheseaux, un peu plus tard, en 1989, et j'ai constaté qu'il y a de plus en plus de villas, de bâtiment, moins en moins de campagne évidemment. Les gens, bien sûr, on peut ne pas vouloir aller à Prilly, parce qu'on veut garder ces rares espaces verts, mais ils vont donc aller dans la campagne, vouloir voir la nature, la vraie, celle qui prend de la place et qui a besoin de place et bien là, elle n'existera plus. C'est pour ça que ce projet est important.

Un autre sujet qui me tient à cœur, c'est vrai qu'il y a déjà une zone verte ici. Elle ne bénéficie à personne, à part à quelques locataires. On le dit souvent, à Prilly, dans les parcs, il n'y a pas assez de zones vertes, il n'y a pas assez de végétation, il n'y a pas assez d'espaces pour les enfants, il en faut plus. Il y a ce quartier vert, il est là, il y a de la végétation, mais ne profite pas aux habitants de Prilly, parce qu'il n'est pas aménagé pour accueillir le public. J'ai bon espoir qu'avec ce projet, si vous l'avez consulté, il y a une bonne zone verte, il y a un parc qui sera entretenu. La Municipalité a fait des efforts pour conserver une partie des arbres, merci. D'après moi, le nouveau plan, qui comme l'a relevé Madame Krattinger, respecte complètement le PGA et même en mieux parfois, pour ce qui est des arbres notamment. C'est très satisfaisant et j'espère que Prilly va continuer dans cette voie-là, à se transformer en ville, parce que c'est nécessaire pour préserver la campagne, mais en pensant la ville avec des espaces verts pour que les citoyens soient bien également. 45'30

### **Madame la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je complète ce que vient de dire notre collègue Amblet au nom des Verts. Je pense que je parle pour l'ensemble du groupe des Vertes et des Verts en disant que nous saluons la volonté de la Municipalité d'affecter au sud du plan d'affectation une zone mixte faite d'habitations, d'activités tertiaires et de commerces de proximité. En effet, allouer une partie de la zone à des commerces de proximité a deux avantages. Permettre aux habitantes et aux habitants du quartier de faire ses courses à proximité en évitant tout moyen de transport, et favoriser le bien vivre ensemble et l'échange, les commerces étant, au-delà de l'activité commerciale, des lieux de vie et de rencontre d'un quartier. Deux aspects que nous, les Vertes et les Verts, estimons essentiel pour garantir la qualité de vie en ville.

On l'a vu, on l'a mentionné avant, c'est vrai que c'est toujours mieux de densifier en ville que de favoriser le mitage à la campagne. Mais, une qualité de vie en ville, c'est aussi quelque chose qui est essentiel à nos yeux. Nous saluons donc cet aspect du préavis. Néanmoins, nous espérons vivement que ces zones commerciales seront allouées en priorité à des indépendants. On peut penser par exemple à des boulangeries, à des petits cafés, plutôt qu'à des grandes enseignes, afin de soutenir la diversité commerciale et l'économie locale. Monsieur le Président l'a mentionné en début de séance. Nous avons vu combien, pendant cette période particulière que nous avons vécue, que les producteurs locaux étaient essentiels en temps de crise et pour assurer notre approvisionnement. Nous allons la semaine prochaine aussi nous prononcer sur un préavis qui propose de soutenir les entrepreneurs locaux. On voit aussi que c'est essentiel de favoriser l'économie locale pour assurer un tissu sain dans notre ville. Nous remercions la Municipalité de bien vouloir relayer cette préoccupation dans le choix des commerces.

#### **Monsieur le Conseiller Olivier Jean-Petit-Matile (PLR) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je pense qu'il y a quand même une leçon du COVID à retenir. On l'entend énormément. Il faut arrêter cette densification, cette croissance complètement désordonnée qui finit par ruiner la planète. Je trouve que ce quartier énorme est beaucoup trop grand au point de vue béton, etc. On ne peut pas augmenter perpétuellement la population d'une région, nous sommes les uns sur les autres et ce qui se passe, c'est qu'on favorise ainsi les pandémies. Plus il y a de béton, plus c'est comme ça. D'un côté, la mobilité douce, d'accord, c'est formidable, mais n'oubliez pas que plus il y a de monde, plus il y aura forcément des voitures malgré tout. La circulation est déjà intense. Le BHNS à mon avis, c'était vraiment un peu trop gros aussi, parce qu'il aurait suffi de mettre quelques bus en plus. Il y a de moins en moins de monde dans les bus, même avant le COVID et d'autant plus qu'il y a le télétravail qui vient. Je ne vois pas pourquoi on fait des bâtiments aussi énormes, alors qu'on pourrait justement faire un beau parc, avec peut-être des constructions plus petites, plus simples et avec moins de monde. C'est mon avis.

#### **Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le PLR, à l'unanimité, ne s'oppose pas à ce préavis. C'est vrai que les arguments présentés par mon collègue de parti montrent effectivement que nous vivons dans un monde complexe, avec une crise démographique qui est présente et qui précède la crise écologique et la crise climatique. En attendant, on est là face à un défi, un défi qui est celui de l'urbanisation ou l'augmentation de la démographie et celle-ci, malheureusement, aujourd'hui, il n'y a pas vraiment de solution qui puisse être présentée. On ne s'oppose pas à ce projet qui imprime un peu plus ce que nous sommes à Prilly, à savoir une commune urbaine, une ville, pas un village. Développer une parcelle à l'entrée de la ville à côté d'un axe fort, qui verra les transports publics également se développer, donne du sens. Quelle que soit la solution proposée sur cette parcelle, elle réunira dans tous les cas son lot d'opposants ou d'insatisfaits. Indépendamment des oppositions légitimes, motivées ou pas, le PLR estime que l'intérêt général prime et que celui-ci est préservé avec le plan d'affectation qui sera voté ce soir et que nous vous invitons à accepter.

#### **Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Un plan d'affectation, les goûts et les couleurs, ça peut se discuter très longtemps. Est-ce que c'est beau ou pas ? Est-ce que c'est bien de s'entasser ? Est-ce que c'est bien d'être un peu plus à l'aise ? Ce sont des questions effectivement sur lesquelles on ne peut pas trancher. J'ai très attentivement lu dans le préavis que le rapport de la commission, j'ai trouvé dans le préavis bon nombre d'oppositions et dans le rapport de la commission, je n'ai pas vu grand-chose, il y a quelques lignes, mais je n'ai pas vu grand-chose au sujet de ces oppositions. J'aimerais savoir, dans la Commission, comment est-ce que ces questions d'oppositions ont été traitées ? Comment ça se fait qu'il en sorte si peu ? On a pris tous ces points les uns après les autres ? Est-ce qu'on a traité cela globalement ? Dans le fonds, j'aimerais savoir ce qu'il en est. Qu'est-ce qu'il est advenu de ces oppositions ? Est-ce que nous sommes appelés à les lever en acceptant le plan ici ou est-ce que c'est la Municipalité, dans sa grande sagesse habituelle, qui les a levées ? J'aimerais en savoir un petit peu plus.

#### **Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Juste par rapport à l'intervention de Monsieur Deillon, il me semble que votre parti était représenté dans cette Commission, qu'il avait donc tout loisir d'exprimer ses remarques, de pouvoir même relever les oppositions concernées et je pense qu'il aurait été judicieux de le faire à ce moment-là.

#### **Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Il me semble quand même légitime pour un Conseiller communal de poser une question ici en Plénum ? Est-ce que cela pose un problème ? Est-ce qu'il y a quelque chose qui ne devrait pas être dit ?

#### **Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Verts) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Monsieur Deillon, je réponds à votre question. Il est vrai que le rapport de commission dans la partie qui a été lue, les délibérations, est assez ténu, parce qu'une grosse partie du contenu a été discutée lors de la longue présentation de la Municipalité, y compris les oppositions, qui ont été discutées par thèmes et où il y a eu un jeu de questions réponses entre la Municipalité et les commissaires. Ensuite, lorsque dans le rapport il est écrit que la parole n'a pas été prise ou qu'il n'y a pas eu de discussions, cela n'est pas exactement vrai pour 2 points, d'une part parce que la discussion a eu lieu dans le jeu de questions réponses avec la Municipalité, premièrement, qui n'a pas été lu dans le rapport et deuxièmement, cela veut dire que tout le monde est finalement d'accord et a déjà pris un avis, à savoir il semble dans cette Commission, tout le monde a voté oui, à part une réponse négative. J'espère que les commissaires auraient été professionnels pour prendre la parole s'ils avaient des questions encore à discuter à ce moment-là de la Commission.

#### **Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je vais répondre à Monsieur Eichenberger qui a commencé par dire qu'on est devant un mur de 15 mètres. La petite différence, c'est qu'il y a la première version, avant que nous modifions avec le plan de quartier « Broye II », c'est vrai que c'était une barre qui faisait un mur, vous avez raison, Monsieur Eichenberger. Mais là, le projet de PPA, qui délimite bien les zones constructibles et qui fait des césures à l'intérieur, il n'y a plus de barre. Il y a 6 murs, mais qui sont nettement moins grands et larges. Ils sont de la même hauteur, vous avez raison et on pourrait en effet aller jusqu'à 15 mètres, je reviendrai avec d'autres éléments après. Mais, j'aimerais juste dire que l'actuel plan de quartier avec le projet qui pourrait s'y faire avec le règlement actuel, on arrive à 11 mètres. C'est un peu plus bas que 15 mètres d'accord, mais on peut quand même construire à 11 mètres devant les propriétés de ceux qui estiment peut-être, ils ont le droit de le faire bien sûr, c'est leur droit le plus strict, qui estiment qu'il ne devrait rien y avoir de ce genre.

Ensuite, vous dites que les finances vont en prendre un coup. Je pense plutôt que cela va leur donner un coup de boost, pas de coup de blues, non, les finances vont être boostées. La preuve, Corminjoz, vous étiez déjà contre, ok. Je vous dis quand même et le Municipal des finances qui est là peut vous le confirmer, si on a fait un bon résultat en 2019, c'est aussi parce qu'il y a des rentrées par rapport aux nouveaux habitants de Corminjoz. Certes, on peut dire, comme Monsieur Jean-Petit-Matile, il y a trop, c'est la décroissance, il ne faut plus d'habitants chez nous, on est déjà suffisamment nombreux, ok, mais simplement que les rentrées sont là et par les temps qui courent, ce n'est quand même pas rien d'avoir un peu d'aide par rapport à ça.

Ensuite, les Verts, il y a un grand débat chez vous pour savoir s'il faut construire. On bétonne un peu, ok, ce n'est pas votre trend, d'accord. Mais, d'un autre côté, avec ce projet on enlève des voitures et ça devrait vous plaire, ça a l'air d'être le cas quand même, d'ailleurs on l'a dit. C'est vrai que ces voitures qui sont là, on peut le dire, à bien plaire, nous avons lancé une procédure de mise à l'enquête. Nous avons demandé aux propriétaires qui utilisent ce terrain à des fins de parking et d'exposition de mettre à l'enquête publique et quand on met à l'enquête publique, il peut y avoir des oppositions. La Municipalité pense quand même que par rapport à cet usage en plein centre-ville ou à l'entrée de ville, il risquerait quand même d'y avoir des oppositions, on verra bien le devenir cette mise à l'enquête.

Monsieur Amblet, ce n'est pas pour vous passer la pommade, mais j'aimerais vous remercier pour la présidence et le climat que vous avez fait régner dans cette commission, pas parce que vous êtes d'accord avec nous, mais c'est aussi très important d'avoir pu discuter, d'avoir pu mettre les éléments sur la table, vous l'avez relevé. Il y a eu à peu près 2h30 de discussions, alors certes, Monsieur Deillon reviendra sur votre remarque par rapport aux oppositions, mais énormément de choses ont été traitées pendant ces 2h30 et la présentation quand nous étions ensemble. Ce n'est pas que les délibérations qu'a lues le rapporteur qui a fondé en fin de compte la décision des commissaires. Heureusement qu'il y a eu cette présentation qui a soulevé bon nombre de questions, je le répète.

Madame Monney, si j'ai bien compris, vous êtes d'accord avec ce PA. Vous souhaitez quand même qu'on fasse un effort sur le choix des commerces et qu'on fasse attention à ce qui va s'établir comme activités. Je transmettrai, c'est sûr, on sera très attentifs avec le promoteur et le constructeur pour qu'on ait des commerces de proximité, c'est évident. On doit avoir des commerces de proximité. Dans la commission, certains ont demandé si cela allait marcher en ajoutant qu'il y avait déjà suffisamment de commerces et s'il n'y avait pas peut-être de la place à Corminjoz ou à Prilly centre. Alors, pourquoi l'on crée de nouveaux commerces ? Parce que la zone s'y prête.

Si vous réfléchissez, à part le garage de l'étoile qui a un shop, il n'y rien du tout de l'autre côté. On peut quasiment être sûrs et certains que les quelques commerces de proximité qui seront là avec un petit bar, un petit magasin d'alimentation, marchera très bien, parce qu'avec du côté de Renens avec la population qui s'y trouve et dieu sait s'il y a du monde de l'autre côté de la route, et du côté de Prilly également avec le secteur de Broye, je suis persuadé que des gens, qui ne délaisseront pas Prilly centre, iront quand même fréquenter les commerces qui seront là-bas.

Monsieur Jean-Petit-Matile, oui, vous avez voté contre les BHNS, vous allez voter contre ou vous abstenir pour ce PA Broye. En effet, vous êtes cohérent avec votre position, qu'il ne faut pas construire indéfiniment, c'est votre souhait, c'est votre position, respect, mais nous avons une autre vue de ces zones urbaines. On en a parlé, le Président de groupe du PLR est venu en parler, les socialistes aussi. On doit construire, même si on est en entrée de ville, pas encore tout à fait dans la ville, mais on est quand même en ville. Forcément que derrière, il y a, on en parlera après, des gens pour qui l'environnement va changer, c'est évident. Mais, il aurait aussi changé s'il y avait eu le garage qui devait être réalisé. C'est clair, c'est autre chose. Un garage n'est pas une habitation. On verra après qu'il y a une petite différence quand même, notamment au niveau de l'implantation.

J'aimerais parler de la remarque de M. Deillon sur le traitement des oppositions. C'est vrai qu'il y n'y a pas grand-chose dans le rapport, mais je le répète, il y a tellement de choses qui se sont dites, tellement d'avis qui se sont fondés pendant le travail de la commission qu'en effet, après il fallait savoir s'il y avait des remarques des commissaires par rapport à tout ce qu'on a dit et tout ce qu'on a pu échanger. Il s'avère qu'il n'y a pas eu de remarques. Vous ne voulez pas que le rapporteur invente quelque chose pour qu'il soit dit qu'il y ait eu une remarque. Non, il n'y a pas eu de question supplémentaire par rapport à ce qui a été traité en commission, pendant la commission, pendant l'intervention et pendant la présentation de ma cheffe de service. A partir de là, on ne peut pas exiger plus de chose. Vous allez me dire, est-ce que c'est légal ? A-t-on le droit de procéder ainsi ? Ne faudrait-il pas passer opposition par opposition, etc., et on traite l'opposition de Monsieur ou de Madame, etc. ? Non, parce que l'article 40 LATC permet de mettre les oppositions et les remarques qu'on y fournit, elles peuvent être synthétisées sous des thématiques. C'est justement ce qu'on a fait, si vous regardez le préavis, nous avons exactement fait ça, parce qu'il y en avait quand même beaucoup des oppositions, un peu diverses, mais qui se regroupaient, se complétaient ou qui étaient même les mêmes et à un moment donné, on a choisi de les regrouper par thématique. Ce sont ces thématiques qui ont été étudiées pendant tout le travail de la commission. Après, le président a demandé s'il y avait des interventions ou des demandes de précisions, il n'y en a pas eues et cela a été voté en bloc comme l'article 40 LATC le permet.

Maintenant, j'aimerais quand même venir sur certains points un peu de précisions, parce que ça fait un peu de bruit, même un peu beaucoup, ce plan de quartier et c'est de nouveau normal, il y a des gens ne sont pas très contents qu'on mette quelque chose devant chez eux, alors que ça fait des années et des années qu'ils n'avaient rien du tout ou plutôt un garage en face, mais pas tout près. La procédure de modification de ce PPA qui date de 1994, 1995, 2020, ça fait 25 ans, est normale et tout à fait conforme à la règle. On ne trouve pas un problème, le traitement de ces oppositions, on l'a déjà dit avant, est dans le processus qui a été mené. L'actuel PPA qui date donc de 1995 donne au propriétaire le droit de demander une affectation différente. Il peut dire, écoutez, ce que j'avais prévu, cela ne va plus, le garage qui était prévu, ce n'est plus la règle et je suis persuadé que si on proposait un garage ici, on aurait peut-être moins de gens qui seraient d'accord de voter le PPA, je l'espère que de gens qui voteront pour des appartements, mais enfin, on pourrait.

Et là, le propriétaire a décidé qu'il voulait faire autre chose que ce qui était prévu avec le plan de quartier de 1994. Il a le droit. Il faut savoir que pour savoir ce qu'on va y faire sur cette zone, il y a eu quand même pas mal de versions, il y en a eues huit. Dans cette même salle, il y a eu des séances publiques importantes où les gens ont pu confronter leurs envies, leurs souhaits, etc. Certains ont proposé une tour, un tapissage de la zone. On met des immeubles bas, deux ou trois étages, pas plus, mais on en met un peu partout, parce qu'il faut arriver quand même à la densité demandée. Que se passe-t-il ? On se rapproche de plus en plus des maisons qui sont derrière. Si on se rapproche de plus en plus des maisons qui sont derrière, ceux qui sont derrière estiment que c'est trop près. Cela ne jouait donc pas.

Ensuite, on est arrivé à ce projet qui est mis à l'enquête, ce projet avec cette barre qui a été modifiée, parce que je le reconnais, elle n'était pas idéale, et on est venus avec ces 6 immeubles que vous avez maintenant en mise à l'enquête de permis de construire, mais sur lesquels vous ne votez pas maintenant, on est bien d'accord, je pense que maintenant, tout le monde l'a bien compris, vous vous prononcez sur le plan d'affectation et le projet de construction, c'est la Municipalité qui le traite avec l'autorisation ou pas. Il faut savoir que s'il y avait le tapissage, que devrait-on respecter ? On devrait respecter les 6 mètres, 6 mètres, cela fait 12 mètres, entre les nouvelles constructions et les constructions actuelles. Que se passe-t-il ? La solution, c'est de faire un parc avec une distance de 38,50 mètres, entre les anciennes constructions qui sont derrière et les nouvelles constructions. Ce n'est quand même pas rien. Certes, il y aura quelque chose, on ne peut pas faire autrement. Par contre, ces 38,50 mètres sont très importants qui plus est, ce sera un parc paysager. On en a parlé, bon nombre de personnes sont très contentes que ce soit le cas.

Maintenant, cette fichue densité. Nous avons souvent échangé avec les opposants. Cette densité, je le répète, ce n'est pas la Commune qui la fixe. La Commune suit le SDT qui lui, estime que c'est un périmètre compact et dans le périmètre compact, on a un 1,25 de coefficient d'utilisation du sol. C'est vrai que 1,25, ce n'est pas rien. Ce n'est pas rien pourquoi ? J'ai demandé à ma cheffe de service de me faire le calcul, si on avait dû respecter le Canton et arriver avec 1,25, on aurait eu un étage de plus sur les 6 immeubles, par rapport au projet qui est présenté aujourd'hui. En plus, sur 3 immeubles, un attique. On arrivait à 6 ou 7 étages, alors que là, on est à 5 et 6 si on est du côté de la route de Cossonay ou si on est du côté des habitations qui sont derrière. Pour moi, c'est facile de dire ça, mais quand on regarde le projet, on se dit, on est derrière, on se désole, mais si le Canton nous avait obligé à faire le 1,25, c'était ce que je viens de vous dire avec un étage de plus. J'estime qu'on a au moins, nous, la Municipalité et c'est ça que peut-être certains qui s'opposent en ce moment et je les comprends quand même, parce qu'ils aimeraient bien ne rien avoir ou nettement moins, mais qui se rendent compte quand même qu'on a fait nous, en tant qu'exécutif, un effort majeur pour aller essayer de dire au Canton que c'était trop haut par rapport à ceux qui étaient derrière. Ce n'est pas parce qu'ils nous aiment bien là-bas, mais on les a tellement encrassés, qu'à un moment donné, ils ont cédé. Madame De Quattro a approuvé ce plan de quartier avec un CUS de 1,0 et non pas de 1,25. Il fallait quand même que ce cela soit dit. Cela fait 4000 m<sup>2</sup> de plus de surface de plancher de passer de 1,25 à 1.0. Ce n'est pas rien. D'ailleurs, quand je vous dis que c'est un étage de plus, c'est quand même important. Les oppositions, on l'a dit, ont été traitées conformément à la pratique, ni plus, ni moins. Il va de soi par rapport à certains mails que nous avons reçu d'un opposant, certains éléments d'ordre privé qui se sont passé il y a 10 – 15 ans, j'ai bien dit d'ordre privé, nous ne pouvons pas entrer en matière là-dessus, ce n'est pas possible, il n'y a même pas de rétroactif par rapport à ça. Même si on va chercher la loi X ou Y, je ne vois pas comment on pourrait trouver une possibilité pour revenir 15 ans en arrière et qui plus est, une discussion entre privés.

La Commune n'était pas partenaire. Ce n'est pas possible. Je sais que c'est difficile. Nous ne pouvons pas faire autrement que d'aller dans le sens et que les oppositions soient traitées telles qu'elles l'ont été. Sur le projet maintenant, même si vous n'avez pas à vous prononcer là-dessus, je vais quand même dire une chose. On a couplé l'adoption du plan d'affectation avec le projet. Pourquoi ? Parce qu'au moins, c'est transparent. Celui qui vote le PA, il sait ce qui va venir. Souvent, on vote un plan de quartier et le projet ensuite vient derrière, deux ou trois ans après et on ne sait pas ce qui va se construire très exactement. Tandis que là, on sait. Vous avez la vision, vous avez les plans, vous avez tout ce qui faut et je vous dis même qu'on a, à un moment donné, changé cette barre pour faire 6 immeubles. Commerces de proximité, j'en ai parlé, et cela sera le cas. Chose importante, ce projet sera relié, ça me fait plaisir de le dire quand même, au chauffage à distance. Alors, belle soirée, parce que vous avez permis d'augmenter le cautionnement et de permettre des investissements pour le chauffage à distance, et là, on va pouvoir relier ce nouveau projet, ces constructions au chauffage à distance.

Ensuite, sur les 6 bâtiments, cela peut intéresser certains, il y en aura 4 en PPE et 2 en location. Sur ces 6 immeubles, nous avons convenu avec celui qui va construire une convention qui fait que conformément à notre PGA que vous venez d'accepter, il y aura un 10% de logements d'utilité publique, même dans un plan de quartier. On peut imposer, il faut être assez ferme maintenant quand on veut créer un plan de quartier dans nos villes, c'est de créer tout type de logement et de permettre qu'il y ait ce genre de logements, ces logements d'utilité publique et ça sera le cas avec un 10%.

La dernière chose, je m'arrêterai là après, prochaine arrivée du BHNS, vous le savez, vous avez voté ce BHNS, on pense que ça sera une bonne chose. La bonne nouvelle quand même, un scoop, je l'ai appris ce matin, les nouveaux trolleybus articulés double articulation BHNS sont commandés et le premier de ces bus arrive dans une semaine, il sera présenté au public et il sera ensuite opérationnel et en fonction sur la ligne no 9. C'est assez intéressant de voir ce bus, je ne dis pas que cela va changer le monde, de loin pas, mais il sera à disposition des usagers sur cette ligne-là. Celui qui me dirai : mais alors, si on peut faire fonctionner le bus tout de suite, pourquoi on fait les aménagements qui nous coûtent un saladier ? Ce n'est pas tout à fait la même chose. On a le bus, ok. On l'utilise. Il est très utile, parce qu'il a le palier abaissé, les handicapés peuvent parfaitement l'utiliser avec des chaises roulantes ou que sais-je, alors que les bus actuels, ce n'est pas possible. C'est une chose très importante. Par contre, tout ce qui est pour la ponctualité, la fiabilité, la fréquence, la priorité qu'ils auront aux carrefours, avec tout ce que nous devons créer avec le concept BHNS, il n'aura pas tout ça forcément tout de suite, il sera utilisable en tant que véhicule. Par contre, il faudra créer tout ce qui faudra pour qu'il soit encore plus efficace que simplement l'usage du véhicule.

Voilà, Mesdames, Messieurs, je crois qu'à l'image de la Commission qui a approuvé après un gros boulot, ceux qui croient que ce n'est pas le cas par rapport au rapport, alors qu'il était bon, mais simplement il résumait en effet tout ce qui avait été dit, à l'image de cette commission, sur ce score de 6 oui et 1 non, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir accepter, au nom de la Municipalité, ce PA « Broye II ».

### **Monsieur le Conseiller Claudio Eichenberger (UDC) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Merci Monsieur le Syndic de nous informer que Corminjoz a rapporté de l'argent. Je crois que c'est tout de même l'idée du mur qui fasse quelques tunes, mais quand je dis que ce mur dévalorise Prilly, je ne parle pas du mur, je parle de tout ce qui est derrière.

Et là, quels sont les chiffres ? Je veux dire, toutes les maisons derrière le mur perdent de la valeur. Ça ne va pas attirer du monde qui a de l'argent. Quand je dis que ça dévalorise Prilly, c'est pour tout ce qui est derrière le mur et le mur est long et haut, 15 mètres.

La parole n'est plus demandée pour la discussion générale.

**Monsieur le Président du Conseil prend la parole.**

Je vais passer par les différents éléments du préavis en commençant par le règlement, ensuite le plan d'affectation en lui-même, servitude de passage et propositions de réponse de la Municipalité. Ensuite, on lira les conclusions.

On commence donc par le Règlement, l'annexe 1 au préavis. Je vais passer chapitre par chapitre. Je sais d'ores et déjà qu'il y avait une demande d'amendement au 7<sup>ème</sup>, on le traitera donc à ce moment-là. S'il n'y a pas de discussion qui est demandée, je propose qu'on considère le chapitre comme étant accepté.

Les généralités, est-ce que quelqu'un demande la parole ?

Ce n'est pas le cas.

Les généralités sont dès lors acceptées.

Le 2<sup>ème</sup> chapitre, les dispositions, composées de 5 articles. La parole est-elle demandée à ce sujet ?

Ce n'est pas le cas.

Le 2<sup>ème</sup> chapitre est dès lors accepté.

Chapitre 3, zone d'habitation de faible densité. C'est un peu plus technique. Quelqu'un demande-t-il la parole sur un article particulier ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 3 est dès lors accepté.

Chapitre 4, zone mixte, composée encore de plus d'articles. Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 4 est accepté tel quel.

Chapitre 5, mesures de construction. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 5 est accepté.

Chapitre 6, mesures d'aménagements extérieurs. La parole est-elle demandée ?

Le chapitre 6 est accepté.

**Madame la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Oui, le groupe des Verts vous propose un amendement à l'article 7.3. Je crois que c'est un amendement qui ne va surprendre à peu près personne dans cette salle, puisqu'il s'agit des places de stationnement. Effectivement, à chaque fois qu'on discute d'un plan d'aménagement dans ce Conseil, les Verts proposent de réduire la place de stationnement des transports individuels motorisés et ce PA n'échappe pas à la règle. Pourquoi ? D'une manière générale, la réduction du trafic individuel motorisé est un des principaux défis auxquels notre société est amenée à faire face dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, puisque la part des transports est une des parts prépondérantes. En Suisse, les transports et le chauffage couvrent 80% des émissions de gaz à effet de serre, à peu près, indigènes en Suisse. Le reste, c'est du gaz à effet de serre qu'on émet à l'étranger par notre consommation, mais les émissions suisses, ce sont essentiellement le chauffage et les transports et donc, l'idée, c'est d'agir sur le 2<sup>ème</sup>, c'est-à-dire les transports, puisqu'on a vu que celui-là agissait aussi sur le chauffage via le raccordement au chauffage à distance.

De plus, si on parle de ce plan d'affectation particulier, la situation d'après nous est vraiment idéale. On a un plan de quartier qui se construit sur un arrêt de bus pratiquement. Les transports publics sont vraiment au pied des futurs habitantes et habitants, c'est vraiment la situation la plus idéale possible, d'autant plus que cette zone sera mixte, comme on l'a déjà dit, c'est donc une zone qui permet à la fois des habitants, mais aussi des activités, des zones commerciales et donc par essence, ce genre de zone réduit les besoins en mobilité, puisque si vous avez une épicerie, un café, une boulangerie en bas de chez vous, vous n'avez pas besoin de prendre votre voiture pour vous déplacer et si vous voulez aller en ville de Lausanne, etc, ou dans des plus grands magasins, vous avez le bus, d'autant plus que ce bus deviendra bientôt, grâce notamment au vote dans ce Conseil, un bus à haut niveau de services qui vous raccordera de manière très efficace au centre-ville de Lausanne ou voire plus loin dans l'agglomération, ce qui fait qu'on peut très largement dans ce plan de quartier se passer de la voiture.

D'autant plus, en fait, de plus en plus de gens déjà aujourd'hui, font le choix de renoncer à la voiture, on le voit dans les statistiques officielles, les statistiques de l'office fédéral des routes mentionnent que chaque année, il y a une diminution du nombre de nouveaux conducteurs, donc de moins en moins de gens passent le permis de conduire, et donc cherchent à avoir une mobilité individuelle motorisée. Ce sont les statistiques de l'OFROU, on ne peut pas les accuser d'être pro mobilité douce, leur mandat, c'est quand même de construire des routes pour les voitures. Ensuite, on voit aussi dans les statistiques vaudoises que le taux de gens qui sont motorisés dans le Canton baisse continuellement. Cela veut dire que même les gens qui ont le permis de conduire font de plus en plus le choix de renoncer à posséder eux-mêmes une voiture, d'autant plus qu'actuellement, d'autres solutions existent. Si on a besoin de recourir au transport individuel motorisé, il y a de plus en plus de solutions de car sharing, de solutions qui permettent d'utiliser une voiture au besoin. D'ailleurs, la Ville de Prilly a déjà plusieurs emplacements de la principale entreprise suisse, c'est-à-dire Mobility, sur son sol, qui permet justement, quand on doit aller dans un endroit où il n'y a pas d'accès en transports publics ou dans un endroit trop loin pour aller en vélo ou pour transporter un frigo, de louer une voiture et cela a l'avantage qu'on peut louer une voiture dont on a besoin et avec les dimensions dont on a besoin.

Donc, toutes ces solutions amènent que de plus en plus, le besoin de voitures va diminuer et qu'ainsi, on peut diminuer le nombre de places de parc, mais qu'aussi en diminuant le nombre de places de parc, on fait venir de plus en plus ce genre de personnes, c'est le genre de personnes qu'on veut, c'est-à-dire, s'il y a moins de places de parc, il y a moins de trafic, on amène donc des gens qui n'ont déjà pas ou peu ou moins de voitures.

Très concrètement, la proposition d'amendement est assez simple. Actuellement, le libellé de l'article 7.3, alinéa 2, c'est dans la zone mixte. L'offre en cases de stationnement à mettre à disposition correspondra aux 80% des valeurs indicatives pour le logement, calculé selon la norme suisse applicable. Nous proposons de diminuer ce 80% à 60% de la norme applicable, et ainsi de diminuer un peu encore les places de parc proposées dans ce plan d'affectation.

#### **Monsieur le Président du Conseil prend la parole**

Je vous remercie. Donc, en fait, vous proposez de changer le chiffre 8, par le chiffre 6 ? Oui, c'est le cas. La parole est-elle demandée dans l'assemblée ?

Ce n'est pas le cas.

#### **Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est assez piquant de penser que dans le résumé des oppositions, je lis et je résume : Pour le logement, le 80% est insuffisant, compte tenu de la mobilité douce et des transports publics. Cela ne veut pas dire qu'ils ont raison. Déjà, merci Madame la Conseillère communale de nous avoir communiqué l'amendement juste avant la séance, cela nous permet de nous préparer, ce n'était pas le cas, mais enfin tant pis. On va essayer de le combattre, parce que Mesdames, Messieurs, cela ne sort pas d'un chapeau, ce n'est pas parce qu'on est un peu moins pour les voitures ou voire même pas du tout, on veut absolument la mobilité douce, qu'il faut dire, vous avez choisi 80, c'est beaucoup trop, on met 60. Il faut le voter et on verra bien ce que cela donnera. C'est un peu plus compliqué que cela Madame. Il y a une réflexion là-dedans, il y a des analyses de trafic qui ensuite fixent à un moment donné la norme de ce stationnement. C'est ce qui s'est passé. Un énorme travail d'expertise, à moins que vous ne l'ayez fait entre-temps avec le COVID, mais je ne pense pas, mais nous, on vous dit qu'avant le dépôt de ce préavis, on a fait un énorme travail pour savoir ce qu'on pouvait raisonnablement mettre comme pourcentage pour ces places de parc.

La norme dit 100% et c'est la norme qui est en vigueur pour les logements, les activités, c'est nettement moins. La Municipalité vous suit dans l'esprit, elle a décidé à un moment donné dans le PPA, de faire un effort pour montrer ce trend avec moins de voitures quand même, les BHNS qui sont à proximité, et n'a pas mis 100%, mais 80%. Maintenant, vous estimez que ce n'est pas suffisant et qu'il faut redescendre à 60%. Nous estimons que c'est excessif d'aller aussi bas que ça pourquoi ? Et ce n'est pas nous qui le disons, c'est justement un des rapports liés à cette pollution de l'air et au fait qu'on doit privilégier la mobilité douce, etc.. Ces rapports disent qu'ils conviennent toutefois d'éviter un sous-dimensionnement de l'offre de parcage pour les logements susceptibles d'impliquer le report des demandes, parce qu'il n'y en aura quand même pas assez, même si les gens abandonnent un peu plus maintenant la voiture en effet qu'avant, mais il n'y en aura quand même pas assez avec ce 60% et ça sera sur le stationnement public.

Les voitures ne seront pas dans des garages, elles seront sur la voie publique, comme cela se passe souvent dans un quartier que je connais bien, le quartier de Mont-Goulin, parce qu'il n'y a quasi pas de places de parc sous les immeubles en ce moment. Une pression également sur les espaces publics, il y a les parcelles privées. Que fait-on quand on ne trouve pas une place de parc ? On fouine, on cherche et on se parque n'importe où et après ce sont les propriétaires des places en question qui sont mécontents, parce qu'on leur squatte ces places.

Non, Mesdames, Messieurs, ce n'est vraiment pas une bonne idée d'aller chercher dans le chapeau simplement un nombre, le 60%, c'est excessif, le 80% est raisonnable par rapport à ce projet d'importance, c'est vrai, je ne dirai pas le contraire, on n'est pas en train de construire deux maisons, on est en train de construire plusieurs immeubles avec des logements avec plusieurs appartements et cela nécessite quand même un certain nombre de places de parc. Je vous demande vraiment de garder tel que le PPA le propose, le 80%

**Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour répondre aux derniers arguments du Syndic, je vois bien à quoi servent ces analyses, on va reprendre la pratique. Broye I, on l'a voté il y a quelques années, on a eu exactement les mêmes arguments pas dans la même salle, c'est dommage que la régie du Rhône ne soit pas là, je lui demanderais combien de places ils ne louent pas pour Broye I, je leur demanderais combien d'appartements ils forcent la place de parc à CHF 170.- par mois à des gens qui n'ont pas de véhicule. Actuellement, il y en a au moins deux sur le marché. Quant à la PPE, quand on arrive à trouver des prix de PPE bon marché et qu'on vous vend la place de parc entre CHF 35 et 40'000.-, ça peut très clairement rebuter des acheteurs. A bon entendeur.

**Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

On a bien entendu notre Syndic, on a bien vu aussi que l'esprit de diminuer les restrictions légales est là. Ne tombons pas non plus dans un combat dogmatique. On est bien d'accord qu'il ne s'agit pas d'empêcher les habitants à trouver leur place de parc ou à déporter ces flux sur d'autres secteurs comme on l'a entendu de la part de notre Syndic. On est sur un plan de quartier avec des normes, on fait en-dessous des normes, ne soyons plus royalistes que le roi. Nous vous invitons à ne pas entrer en matière.

**Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le parti socialiste va soutenir cet amendement, tout simplement parce que les habitudes de vie sont en train de changer, notamment, on a parlé tout à l'heure de télétravail, on n'utilise plus du tout la voiture de la même manière, c'est la raison pour laquelle on va soutenir l'amendement ce soir.

**Madame la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je ne voulais pas vraiment reprendre la parole, mais je dois quand même préciser une petite chose, pour la compréhension de toutes et tous. Les normes dont on parle sont les normes VSS. Ce sont des normes faites par les lobbys routiers, donc des normes privées qui sont faites par les vendeurs de voitures et qui sont là pour déterminer combien, dans le monde idéal des vendeurs de voitures, il faut de places de parc par appartement et par commerce. C'est vrai que ces normes font référence, je n'ai aucun problème avec tout un tas de ces normes, il n'y a pas de problème en tant que tel. Mais, il faut juste quand même voir le biais avec lequel elles sont rédigées à la base, c'est quand même un biais intéressé. Ce ne sont pas des normes du législateur, ce ne sont pas des normes démocratiques, ce ne sont pas des normes débattues, ni discutées. Il faut juste en avoir un petit peu conscience. Oui, effectivement, nous avons noté chez les Verts, nous avons unanimement soutenu l'entrée en matière sur ce projet, qu'il y avait un effort qui était fait, mais je pense qu'aujourd'hui, à l'heure où une crise climatique sans précédent s'apprête à changer complètement notre rapport au climat et à l'environnement, il faut faire plus d'efforts, il faut les faire plus rapidement, parce que plusieurs rapports scientifiques nous expliquent bien que c'est maintenant ou jamais.

#### **Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole**

Monsieur Boulaz compare le futur projet « En Broye II » à celui de Corminjoz. Ce n'est pas parce que les bâtiments auront la même forme, qu'on peut dire que ce sont les mêmes projets. Absolument pas. On ne peut pas comparer des projets, même si effet, ils se ressemblent un peu architecturalement parlant. Pourquoi ? Parce que Corminjoz, à l'usage maintenant, ils reconnaissent maintenant qu'ils ont fait une erreur, mais ce n'est même pas une erreur d'avoir fait trop de places de parc intérieures, c'est qu'ils ont une contre-allée, si vous voyez où elle est, en face de Migrol, où il y a des places de parc faciles, mais alors vraiment faciles, et il suffit de mettre sa voiture, le soir, le matin ou la journée et cela sert à quoi d'aller chercher une place à l'intérieur quand il y a tout ce qu'il faut à l'extérieur. La comparaison n'est pas raison Monsieur Boulaz, c'est facile de venir de dire : regardez, là, ça ne marche pas, donc cela ne va pas marcher là-bas. Ce n'est pas vrai.

L'autre argumentation de Madame Joly, les normes. Quand ça arrange un parti qui veut pousser dans une certaine direction de dire : regardez ce qui est préconisé, regardez la norme. Alors là, on le dit. Quand la norme est en effet pas tout à fait acceptable aux yeux du parti qu'il le propose et qui dit que ce n'est pas tout à fait ce qu'il faudrait, il faudrait beaucoup plus, alors là on dit que cela ne sert à rien, que de toute façon, ce sont des lobbyistes qui les ont faites, etc. C'est aussi beaucoup trop facile Madame, je ne suis pas d'accord avec vous, alors les normes OPAIR ne servent à rien non plus, même si elles ont été faites pas des spécialistes. A un moment donné, il faut quand même accepter que s'il y a des normes et qu'on s'y réfère, on essaie quand même de croire qu'elles sont là pour quelque chose et à partir de là, si vous et c'est un respect absolu à votre amendement, vous voulez tenter 60%, tentez-le et on verra bien qui l'emporte ce soir. Mais attention, parce que s'il y a après un report et que les voisins se plaignent, parce qu'il n'y a pas assez de places dans le projet qui va se construire, on saura à qui s'adresser.

#### **Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vous entends bien, on a Corminjoz en-dessous. Alors, si Corminjoz est si facile à parquer, c'est peut-être parce qu'on a une absence de mobilité globale et Corminjoz sera à 500 mètres des futurs logements.

Donc, je pense que le problème pourra se réappliquer et la personne qui n'aura pas envie de louer ces CHF 160.- sera prête à faire ces 6 minutes à pied matin et soir pour rejoindre sa voiture, quoiqu'à voir pour certains ici, 6 minutes à pied, c'est trop.

La discussion n'est plus demandée.

Monsieur le Président du Conseil soumet l'amendement au vote. L'amendement consiste à modifier à l'article 7.3, alinéa 2, le chiffre de 80% et de le descendre à 60%.

**Vote : l'amendement est refusé par 28 voix contre, 23 voix pour, 4 absentions.**

**Monsieur le Président du Conseil prend la parole**

Je continue dès lors l'examen du Règlement.

Chapitre 8, mesures de protection. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer à ce sujet ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 8 est dès lors accepté.

Chapitre 9, mesures d'économie d'énergie. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 9 est dès lors accepté.

Chapitre 10, délai de construction. La parole n'est pas demandée.

Le chapitre 10 est dès lors accepté.

Chapitre 11, cas particuliers et mise en vigueur. La parole n'est pas demandée.

Le chapitre 11 est dès lors accepté.

Je sou mets dès lors l'ensemble de ce règlement au vote.

**Vote : le règlement du plan d'affectation est accepté par 53 voix pour, 5 contre et 1 abstention**

Nous passons au plan d'affectation lui-même, donc le plan qui est aussi l'annexe 1 et il y avait un amendement de la part de la Municipalité qui consistait à ajouter un accès au garage enterré au niveau du PEC 5. Je ne sais pas ce que c'est. Peut-être que cela vaut la peine d'expliciter.

**Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole**

C'est la zone de future construction. PEC 5. Par rapport au plan, il y a un 5 et c'est par rapport à ce plan qu'il faut mettre un accès à un garage enterré, parce que pour le moment, il n'y a pas de garage.

Mais, s'il y a un immeuble avec un certain pourcentage de places de parc, il faudra bien une entrée pour ce garage si on le crée.

C'est un petit peu dommage qu'il n'y ait pas d'entrée, donc il existe sur le plan un astérisque rouge qui fait que cette entrée se trouve à ce niveau-là, mais il n'a pas été précisé nominale sur le plan et il faudrait accepter cet amendement qui se libelle ainsi : dans le plan du plan d'affectation, ajout d'un accès au garage enterré au niveau du PEC 5. Cette modification est indiquée par un astérisque rouge sur le plan.

La discussion est ouverte au niveau du plan, y compris l'amendement.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président soumet l'amendement municipal au vote.

**Vote : l'amendement municipal est accepté par 47 voix pour, 0 contre et 12 abstentions.**

Monsieur le Président soumet l'ensemble du plan au vote.

**Vote : le plan du plan d'affectation est accepté par 53 voix pour, 5 contre et 1 abstention**

Monsieur le Président passe à présent à la servitude de passage public à pied et pour la mobilité douce.

**Monsieur le Président prend la parole**

Si ma compréhension est correcte, celle-ci est explicitée sur l'annexe 2 qui est un plan également. J'ouvre la discussion à ce sujet. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Ce n'est pas le cas.

Je vais dès lors soumettre cette servitude représentée par un plan, l'annexe no 2 au vote.

**Vote : la servitude de passage public à pied et pour la mobilité douce est acceptée par 53 voix pour, 0 contre et 6 abstentions**

Nous passons aux propositions de réponse formulées par la Municipalité. Sauf erreur de ma part, il s'agit de l'annexe 6 qui résume le tout et dans le préavis, ce sont les pages 11 à 19. J'ouvre la discussion à ce sujet.

La discussion n'est pas demandée.

Je vais donc soumettre au vote ces propositions de réponse qui sont l'annexe 6, ainsi que dans le préavis les pages 11 à 19.

**Vote : les propositions de réponse de la Municipalité sont acceptées par 51 voix pour, 5 contre et 3 abstentions**

Si la discussion n'est plus demandée, on va passer à la lecture des conclusions du préavis et je demanderai à Monsieur le Rapporteur de bien vouloir les lire.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

# LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 7-2020,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## décide

1. d'adopter le PA "En Broye II" et son règlement ;
2. d'adopter la servitude de passage public à pied et pour la mobilité douce ;
3. d'adopter les propositions de réponses formulées par la Municipalité dans le présent préavis, y compris l'amendement, le Département étant chargé d'en assurer la notification conformément à l'article 43 LATC ;
4. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider toute instance si nécessaire.

**Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 7-2020 sont acceptées par 52 voix pour, 5 voix contre, 2 abstentions.**

## Monsieur le Président prend la parole

Avant de passer au point 11, qui était la réponse à l'interpellation de Madame Johanna Monney. On avait prévu de la traiter le 9 mars, Madame Monney n'était pas présente. On a donc décidé de la reporter aujourd'hui. Je vais donner la parole à Monsieur le Syndic.

## Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président,

La Municipalité demande le report de cette réponse à Lundi prochain, ce qui n'est pas très loin, parce que demain matin, il y a la conférence de presse sur le CSM et sur ce que le Conseil d'administration va apporter comme réponses à ce que vous avez lu dans la presse en décembre, janvier, février et mars. Donc, Madame Monney, je vous demande encore une semaine de patience. Je vous remercie.

Monsieur le Président demande à Madame Monney si elle est à l'aise avec la réponse.

## Madame la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai bien entendu Monsieur le Syndic et j'attends donc la réponse Lundi prochain.

Monsieur le Président précise que la réponse fera un objet de plus pour l'ordre du jour de sa semaine prochaine.

## 11. Motions, postulats, interpellations et projets

## Monsieur le Président prend la parole

Nous avons reçu un sujet sous forme de postulat et j'ai été averti qu'il y aurait une interpellation aussi probablement aujourd'hui. Je passe la parole à M. Ihsan Kurt pour la lecture du postulat.

### **Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### Postulat : «Pour une démocratie en bonne santé»

Partant d'un constat que le nombre de citoyens participants aux votations, aux élections et dans leurs engagements civiques est en baisse, le Parti Socialiste, dépose ce postulat afin de trouver des solutions permettant aux partis de faire vivre notre démocratie.

Ces dernières années nous constatons une diminution de la participation aux élections et votations, notamment cantonales et fédérales. Ce manque d'engagement se retrouve également dans la difficulté de recrutement rencontrée par tous les partis politiques, ce qui nous questionne sur le fonctionnement futur de notre démocratie, donnée pourtant en exemple. Le Conseil fédéral cherche aussi des solutions à cette question, en proposant d'abaisser l'âge de vote de 18 à 16 ans chez les jeunes. La Chancellerie d'Etat genevoise décidé d'initier des projets innovateurs dans le domaine pédagogique et de la communication.

Si nous nous centrons sur le taux de participation des électeurs prillérans âgés de 18 à 20 ans révolus lors des quatre scrutins de l'année dernière, tels qu'ils figurent sous le chapitre Office de la population du rapport de gestion 2019, nous constatons que <sup>1</sup>:

| Résultats commune de Prilly   |            |            |            |            |
|-------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| Dates des scrutins            | 10.02.2019 | 19.05.2019 | 20.10.2019 | 25.11.2018 |
| 18-20 ans                     | (V)        | (V)        | (E)        | (V)        |
| Nombre de personnes inscrites | 165        | 160        | 169        | 174        |
| Taux de participation         | 26,6 %     | 26,9 %     | 33,7 %     | 24,8 %     |
| Plus de 20 ans                | 33.77%     | 40.76      | 41.40      | 42.69      |

La participation politique que cela soit aux votations, aux élections ou à un engagement dans un parti politique, est une mesure essentielle à la santé démocratique. Elle est importante pour la représentativité et la légitimité d'un gouvernement et la vigueur d'une culture civique. La faible participation politique est une source d'inquiétude depuis quelques années, soulevant des questions à savoir pourquoi les gens ne votent pas et comment les inciter à le faire.

Les présidents de groupe, lors de leur rencontre en mai dernier, ont évoqué cette problématique.

---

<sup>1</sup><https://www.elections.vd.ch/votelec/app6/index.html?id=CHVO20181125#v=results&ad=2229&ac=55>  
89

Des questions sur ce qui se fait à Prilly ont été posées à la Municipalité, qui a mis en place des mesures telles qu'un courrier à chaque nouvel électeur à l'âge de 18 ans, un accueil chaque 2 ans des nouveaux citoyens (malheureusement très peu suivie) ainsi que la participation au système « Easyvote » pour les jeunes citoyens de 18 et 19 ans.<sup>2</sup>

Les recherches en sociologie politique avancent plusieurs explications à l'absentéisme politique. L'explication la plus répandue se base sur les particularités sociodémographiques des électeurs, tels que l'âge, l'éducation et le revenu comme facteurs expliquant si ça vaut la peine ou non pas voter.

Le groupe socialiste est convaincu que ce problème concerne tous les partis politiques et les autorités publics doivent être en mesure d'apporter une information neutre, précise et pédagogique aux citoyennes et citoyens qui le souhaitent afin que ces derniers puissent mieux appréhender leur matériel de vote et les élections, et ainsi, pouvoir exercer ce droit fondamental qui nous est donné.

Fort de ce constat, nous demandons à la Municipalité de présenter un projet portant sur un dispositif visant une plus grande participation citoyenne aux élections mais aussi à la vie politique en général. Nous pensons qu'une commission dédiée à cet effet doit pouvoir voir le jour dans le cadre de l'administration communale en amont et pendant la période d'élections et/ou votations. Cette commission qui pourrait travailler avec d'autres communes, s'inspirer d'autres bonnes pratiques, devrait notamment mettre en place une stratégie qui cible les différentes tranches de la population, dont les jeunes et les personnes d'origine étrangère parmi les moins impliqués. Il aurait pour mission de déployer une stratégie efficace pour toucher la fibre civique du plus grand nombre (communication par les réseaux sociaux dans les principales langues, collaboration avec les acteurs sociaux et les associations culturelles, implication des retraités, mais aussi mise à disposition des coordonnées des responsables des partis, par exemple).

Chercher une plus grande participation citoyenne des habitant-e-s de notre commune répond à des objectifs d'intégration au sens large qui, s'ils sont atteints, représentent une plus-value inestimable à plusieurs niveaux de notre ville. Promouvoir la cohésion sociale, renforcer l'appartenance à la société, c'est rappeler que l'on y a des droits mais aussi des devoirs. Voter, c'est prendre part à la collectivité dans laquelle on vit. Voter renforce le sentiment d'appartenance et la confiance à la démocratie, sur lequel se construisent les notions de «vivre ensemble en harmonie», le respect des règles d'une commune dont les exemples sont multiples et variés, tri des déchets, litering, nuisances nocturnes, etc., passe par une meilleure implication citoyenne.

Partant de ce constat qui nous concerne tous, tous les partis politiques, qui parle d'un réel besoin, de notre ville, nous proposons donc de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

### **Monsieur le Président prend la parole**

Je vous remercie. J'avais peut-être un complément à apporter. Pour le 1<sup>er</sup> complément, je me pose la question si c'est recevable, je pense qu'il n'y a pas de question à ce sujet, il me semble que c'est entièrement recevable. Il faut qu'on se pose la question, proposer de renvoyer directement à la Municipalité, l'autre variante, c'est de passer par une commission pour autant qu'un cinquième des membres le demandent. Effectivement, cette rencontre avec les présidents de groupements a eu lieu le 11 mai.

---

<sup>2</sup> Rencontres des présidents des partis politiques à Prilly, 11.05.2020

Ce sujet avait été abordé et on avait conclu que ce n'était pas de la compétence du Bureau, mais des partis en tant que tels et on s'était posé la question si la Municipalité faisait quelque chose et effectivement, on savait tous qu'elle le faisait et Madame Mojonnet nous avait donné une réponse bien complète sur toutes les mesures qui avaient été prises, ceci avait été partagé avec les présidents de groupes. Je passe volontiers la parole à Monsieur le Syndic.

#### **Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole**

Monsieur le Président,

Même si Madame Mojonnet a dit qu'on faisait déjà beaucoup de choses, la Municipalité est d'accord pour le développement de Monsieur Kurt, d'essayer de voir s'il y a encore quelques possibilités supplémentaires pour inciter ces jeunes à voter. Donc, pour aller plus vite ce soir, vous pouvez renvoyer immédiatement ce postulat à la Municipalité.

Monsieur le Président demande à l'assemblée si quelqu'un veut s'exprimer à ce sujet.

#### **Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je remercie Monsieur Kurt pour ce postulat motivé et documenté. Effectivement, il fait suite à cette discussion dont Monsieur le Président a fait référence tout à l'heure et nous saluons volontiers toute initiative qui permettrait d'amener des personnes à s'investir dans la vie politique. A l'heure où on voit des manifestations dans les rues, plus de 1000 personnes à ce que j'ai entendu. Effectivement, si on peut convertir ces râleurs en votants, ce serait intéressant.

#### **Monsieur le Président prend la parole**

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Formellement, je devrais demander un vote pour le passer en Municipalité. Je passe donc au vote.

**Vote : le postulat est renvoyé à la Municipalité par 54 voix pour et 1 abstention.**

Ensuite, j'appelle Monsieur Blaise Drayer pour l'interpellation.

#### **Monsieur le Conseiller Blaise Drayer (Les Verts) a la parole**

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux,

Nous avons constaté que la vigne communale a été désherbée il y a quelques semaines à l'aide de produits chimiques, probablement du glyphosate. Or lors d'une interpellation datant du 15 mai 2017, il m'avait été répondu que la Commune n'utilisait plus de glyphosate.

Nous aimerions donc poser à la Municipalité les questions suivantes :

1. La vigne communale a-t-elle bien été traitée au glyphosate ?
2. Si non, quel produit a-t-il été utilisé ?

3. Si oui, comment explique-t-elle ce retour en arrière, alors même que la vigne est située proche d'une école, d'un quartier d'habitation et des ruches communales ?
4. D'autres produits chimiques comme des fongicides et insecticides sont-ils également utilisés sur cette parcelle ?
5. Alors que le vin communal peine à être écoulé, ne serait-il pas possible de passer cette parcelle en bio, quitte à perdre en quantité en faveur d'un vin labellisé certainement plus valorisable ?

Monsieur le Président demande à la Municipalité si elle souhaite déjà s'exprimer.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres postulats, motions ou projets.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 12 de l'ordre du jour.

## **12. Questions et divers**

### **Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La santé de notre démocratie, face à la santé de notre population. Au début du mois de mars, vous avez je pense lu et entendu dans les médias, par rapport à la pollution dans l'eau potable de certains cantons de notre pays. Douze cantons de la Suisse ont été impactés par la pollution de chlorothalonil. Il s'agit des cantons Argovie, Berne, Fribourg, Genève, Lucerne, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Tessin, Vaud, Zoug et Zurich. La ville de Lausanne aussi était impactée. Il y a eu des publications dans les médias. J'aimerais savoir pour notre ville dans quelle mesure est-elle impactée. Est-ce qu'on a un tel souci à ce propos ?

### **Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme certains le savent peut-être, le mois de juin rime avec consultations des horaires transports publics, cette année, jusqu'au 28 juin pour l'horaire 2021. Je vais donc évidemment parler de la ligne verte, plus aux prillérans et prillérans situés sur le haut de la Commune. Si le LEB fait tout, pour réussir à maintenir un meilleur horaire en prolongeant légèrement les temps de trajets et grand bien lui fasse, les correspondances prévues entre le Flon et la gare par rapport au trafic grandes lignes sur le nouvel horaire deviendra quasiment impossible. De ce fait, on prolongera les trajets en réalité de 15 minutes pour chaque personne, puisqu'il faudra partir au moins 15 minutes plus tôt, voire 30 si on habite sur les hauts de Cheseaux pour garantir d'aller à Berne, à Fribourg, en Valais, à Genève ou dans le nord vaudois facilement. J'invite donc la Municipalité, respectivement les conseillers concernés à intervenir pour s'opposer à l'horaire et le décaler de quelques minutes afin de maintenir les correspondances entre Lausanne Flon et Lausanne gare via le métro.

## Monsieur le Conseiller Philippe Cretegny (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Depuis le mois de mars, chacun d'entre nous est touché par la situation particulière appelée COVID-19. Elle a atteint et atteint encore quasi tous les secteurs d'activités de notre société et ceci dans le monde entier. Nous avons dû nous adapter en modifiant nos fonctionnements au quotidien. Ces changements se sont malheureusement manifestés premièrement dans notre santé physique. De nombreuses personnes y ont été confrontées à des degrés différents, parfois jusqu'à en perdre la vie. Je tiens ici personnellement à exprimer toute ma compassion aux personnes touchées par les épreuves liées à la pandémie et plus spécifiquement les habitants de notre commune. Comme je l'ai dit il y a quelques secondes, ces changements ont touché tous les secteurs d'activités et l'administration communale de Prilly n'a évidemment pas été épargnée.

Dans le cadre de mon mandat en tant que président de la Commission de gestion, j'ai pu observer et constater l'impressionnante réorganisation effectuée au sein des différents services de l'administration communale, aussi bien à l'interne qu'à l'externe. Il a non seulement fallu y réfléchir et la mettre en place pour qu'elle fonctionne correctement cette réorganisation, mais il a également fallu au fur et à mesure des semaines et surtout en fonction des directives du Conseil fédéral et du Canton, d'adapter à chaque fois que cela a été nécessaire. C'est pourquoi, aujourd'hui, je souhaite vous remercier chaleureusement et vous féliciter, collaboratrices et collaborateurs travaillant pour la Commune pour votre engagement et votre dévouement durant ce temps très particulier. Il y a cinq autres personnes que je souhaite honorer ce soir, également pour leur engagement et leur dévouement. Il s'agit du quintet municipal qui a composé un édito à 5 voix, paru dans l'édition spéciale du Prill'héraut. Comme écrit à la 1<sup>ère</sup> page, chacune de ces voix a son propre timbre et sa propre sensibilité. Mais, ensemble, en ces temps de pandémie, elles ont été et sont encore aujourd'hui des plus unies. Je relève l'expression des plus unies qui pour moi, prend une dimension encore plus importante et puissante dans le contexte très particulier, voire extraordinaire auxquels nous avons été et sommes encore confrontés.

Qu'est-ce que la force de l'unité ? Pour moi, elle s'exprime au travers de la diversité. Cette diversité et cette sensibilité sont si bien ressorties dans l'édito commun. Un printemps au calme pour vivre la nostalgie de l'avenir, mais tout vient à point pour qui sait attendre, afin de triompher et entrer dans la liberté de... Oui, dans l'ordre de l'édito, merci Monsieur Maurizio Mattia, merci Madame Anne Bourquin Büchi, merci Monsieur Michel Pellegrinelli, merci Monsieur Antoine Reymond, merci Monsieur Alain Gillièron. Je suis reconnaissant pour ce que vous êtes, pour tout ce que vous avez fait et faites encore durant cette période compliquée. Vos actions permettent aux prillérans et prillérans de pouvoir vivre leur quotidien dans le calme et la sérénité grâce aux dispositions prises et conseillées, que ce soit dans les directives sanitaires, les rassemblements de personnes, le télétravail, etc. Vous avez dû prendre des décisions politiques, économiques et sociales qui n'ont pas toujours été faciles, mais vous l'avez fait et votre gestion de la situation a été positive et efficace.

Avant de terminer mon intervention et en gardant à l'esprit tous les énormes changements engendrés par la pandémie, j'aimerais nous inviter toutes et tous à nous poser la question suivante : ne serait-ce pas un avertissement ? et en réponse : osons le changement ! Pour conclure, je souhaite, à l'image de la population qui a rendu hommage au personnel soignant à 21h00, que nous puissions les applaudir encore une fois, en y associant tout le personnel communal, ainsi que nos cinq municipaux.

Applaudissements de l'assemblée.

**Monsieur le Conseiller Olivier Jean-Petit-Matile (PLR) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je serai très court, mais il y a une chose, un point positif quand même, que je veux relever. Vous avez remarqué qu'il y a une prairie fleurie qui se trouve autour du Château de Prilly. Je trouve que c'est une excellente initiative et si on peut continuer dans ce genre, c'est génial. J'étais très critique au début par rapport à la route de Broye, avec cet empierrement, ça faisait un peu penser à un canal à l'époque et heureusement, comme il n'y a pas eu un entretien régulier, ça devient intéressant. Si on peut diminuer ces entretiens qui sont trop grands, arrêter de couper l'herbe au rasoir aux petits ciseaux, la nature reprendra ses droits. Je tiens à dire un mot, c'est que densification absurde et trop de bétonnage, ça permet aux pandémies de se répandre plus facilement. Il faut penser décroissance, pas rapide, mais vraiment tranquille.

**Monsieur le Conseiller David Stauffer (PDC) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je serai un peu plus terre à terre que mes préopinants, avec une vraie question d'automobiliste. Je ne suis pas lobbyiste, je n'ai pas fabriqué la loi dont on a parlé tout à l'heure, mais ce matin, je n'aime pas non plus que les gens viennent avec des petits problèmes personnels, maintenant, c'est plus un problème, qui, je pense, concerne un certain nombre d'habitants de la Vallombreuse. Ce matin, c'était une minute de trop d'attente à la sortie de la Vallombreuse, au débouché sur la route du Mont. Entre trois à quatre minutes, vous attendez à la sortie de la Vallombreuse. Quand vous pouvez tourner à gauche, il y a déjà plusieurs allées et venues entre ceux qui viennent de l'autoroute et ceux qui montent et boum, vous tombez sur le LEB et de nouveau, trois à quatre minutes. Donc, en huit minutes, vous avez fait 50 mètres. Je sais bien que tout ça est réglé par rapport au LEB, mais pour tous les habitants de la Vallombreuse et peut-être de vous aussi, Monsieur le Syndic, y-a-t-il un moyen peut-être de modifier quelque peu les réglages pour perdre un petit peu moins de minutes à cet endroit-là ? Désolé pour une question de ce niveau-là, mais la minute de trop a été passée ce matin.

**Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je me joins aux propos de Monsieur Philippe Cretegny pour remercier la Municipalité et l'administration communale pour toutes les actions entreprises durant cette crise et surtout pour le préavis qu'on va traiter la semaine prochaine qui propose à la fois des actions pour soutenir les entreprises et aussi des actions pour soutenir notre population qui en a bien besoin.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité pour les réponses.

**Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Monsieur Boulaz, je suis désolé, mais je n'ai pas tout compris, parce que le LEB s'arrête au Flon, il ne va pas jusqu'à la gare, mais il doit y avoir un problème d'horaire. Je n'ai personnellement pas compris toute votre intervention. Si vous pouviez, soit après le Conseil, soit demain, me faire un mail avec votre demande un peu plus précise, cela me serait bien utile. Je vous répondrai ensuite évidemment lundi prochain.

Monsieur Jean-Petit-Matile, merci pour vos remerciements. On essaie de faire au mieux et parfois, on est mal compris, même au sein du collège. J'essaie de leur expliquer, mais je n'ai pas toujours raison. Je prends vos remerciements à cœur.

Monsieur Stauffer, pour les feux, je vais regarder avec mon collègue, Monsieur Raymond de la police, mais c'est quelque chose qui est difficile à connecter. Même si vous avez voté dernièrement un crédit pour une armoire feu Chasseur et Vallombreuse, on va voir dans quel cadre on peut améliorer ces quelques minutes. Mais, sachez que les feux ou les barrières font aussi office de tampon par rapport à la circulation, plus efficace que les feux eux-mêmes ou les giratoires.

Monsieur Kurt s'inquiète de la pollution de l'eau. Comme je lui ai déjà expliqué, Lausanne a, au mois de mars sauf erreur, sorti un article dans le quotidien 24 heures où effectivement, une source avait été contaminée, mais celle-ci était déjà hors-service. Prilly et l'ouest lausannois sommes surtout alimentés par l'eau du lac. Le lac, jusqu'à la preuve du contraire, on peut le voir sur le site internet de la Ville de Lausanne, a un taux de pollution très bas, donc très acceptable, donc on n'a pas de risque de pollution de ces produits chimiques ou ces produits délestés par les agriculteurs dans les champs. Sur Prilly, ce n'est pas le cas. Donc, pas d'inquiétude à ce niveau-là.

#### **Madame la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard (PS) a la parole**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est juste surtout pour remercier la Commune de Prilly, déjà pour l'ouverture de la piscine samedi, et surtout, d'abord, il avait été question de ne pas pouvoir faire d'abonnement, mais en fait, j'ai appris avec beaucoup de satisfaction qu'on pouvait d'une part renouveler l'abonnement annuel, avec 4 mois de bonus, ce qui est quand même très agréable, et aussi de faire les abonnements estivaux. Merci beaucoup pour cette généreuse opportunité.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions ou divers.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 13 de l'ordre du jour.

#### **13. Contre-appel**

##### **Monsieur le Président prend la parole**

Je vous ai comptés, vous êtes tous là, bien fidèles, je vous remercie. On se retrouve la semaine prochaine, lundi prochain ici-même, à 20h00. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

22 juin 2020 – Heure : 22h49